

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28/10/2024
et publié ou notifié
le 28/10/2024

COMMUNE D' AISY SUR ARMANÇON

Séance ordinaire du 25 octobre 2024

Date de la convocation: 18/10/2024

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 9

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Christian FRANÇOIS, Hervé MEUGNOT

Votants : 10

Pour : 8

Représentés : Nicolas DEZE par Olivier MURAT

Contre : 2

Excusés :

Abstentions : 0

Absents : Sophie BOURROUX(décédée ce jour)

Secrétaire de séance : Christian FRANÇOIS

Objet: Avis du conseil municipal d'Aisy sur Armançon sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon. - 2024_55

OBJET : Avis du conseil municipal d'Aisy sur Armançon sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon est né de l'initiative des conseils municipaux des communes de Nuits, Cry et Aisy sur Armançon en 2016, afin de préparer leur territoire à la transition énergétique et au dérèglement climatique en réalisant un projet dans l'intérêt de tous.

C'est à l'issue d'un appel à projet lancé par les communes de Nuits, Cry et Aisy sur Armançon que le groupe wpd a été lauréat.

La commune d'Aisy a délibéré favorablement, une première fois, le 9 mai 2017 pour signer la promesse de bail emphytéotique du groupe wpd portant sur les parcelles communales, avis favorable du conseil municipal réitéré le 4 novembre 2022, pour la prorogation de la promesse de bail.

Les retombées économiques, tant locatives que fiscales, attendues par la commune d'Aisy sur Armançon dans le cadre du projet éolien permettront à la commune d'améliorer la vie de ses concitoyens / d'agir sur le patrimoine local, la rénovation énergétique des bâtiments

Après avoir rappelé le contexte du projet éolien des Hauts de l'Armançon, Monsieur Olivier MURAT , Maire de la Commune, demande au Conseil municipal de se prononcer.

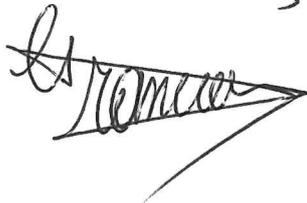
Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réitérer son avis favorable 8 pour, 2 contre sur le projet éolien dans le cadre de la phase d'enquête publique de l'instruction de la demande autorité environnementale du projet éolien des Hauts de l'Armançon.

Ont voté pour : 8

Ont voté contre : 2

Se sont abstenus : 0

Le secrétaire de séance,
N. Christian FRANÇOIS



Le Maire,
Olivier MURAT

